



Communiqué de presse

Mardi 23 mai 2023

Benoît MERLET
Direction Communication
benoit.merlet@lecotentin.fr
02.50.79.16.37 / 06.47.38.88.96

PRÉSERVATION ET VALORISATION DES HAIES BOCAGÈRES : LE COTENTIN SE MOBILISE !

Mardi 23 mai, David MARGUERITTE, Président de l'Agglomération du Cotentin accompagné de Jean-René LECHATREUX, Vice-Président en charge de l'Energie, du Climat et de la Prévention des Risques Majeurs, de Axel FORTIN-LARIVIÈRE, Vice-Président du Conseil Départemental, de Evelyne MOUCHEL, Présidente de la Commission de Territoire de La Saire, de Jean-Paul MAZE, Maire de Breteville-en-Saire et de Jean-Yves DESQUESNES, Président de l'Association de reboisement du Nord-Manche a présenté le programme d'aide à la plantation et à la restauration de haies bocagères porté par la collectivité en partenariat avec le Conseil Départemental et la Chambre d'Agriculture de la Manche. Ce dispositif vise à replanter 3 km de haies par an. Après avoir bénéficié du dispositif en 2022, Emerich ESVAN, exploitant de la micro-ferme

des Licornes, a souhaité reconduire sa demande cette année. Il aura ainsi reconstitué près de 450 mètres de haies en 2 ans. Depuis 2021, ce dispositif cumulé à l'opération 10 000 arbres, a permis de replanter près de 13 km de haies dans le Cotentin.

L'action du Cotentin en faveur du bocage

Le Cotentin s'est fixé comme objectif d'être un territoire exemplaire face au dérèglement climatique. Pour cela, l'Agglomération a déployé plusieurs actions afin d'avoir un impact concret pour préserver le cadre de vie des habitants avec :

- l'organisation du réseau de transports Cap Cotentin afin de réduire l'usage individuel de la voiture ;
- la mise en place de la réduction des déchets et de leur enfouissement ;
- la lutte contre les passoires énergétiques avec le programme Je Renov'en Cotentin ;
- la préservation de la ressource en eau ;
- la prévention des inondations ;
- la valorisation des circuits courts dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial.

La stratégie de préservation, de protection et de valorisation du maillage

bocager engagé en 2022 par le Cotentin s'inscrit pleinement dans cet objectif afin de lutter contre la disparition progressive des haies.

Les haies sont en effet un élément structural du bocage. Elles remplissent plusieurs rôles notables : préservation de la biodiversité, protection des cultures, conservation des sols et pérennité de la ressource en eau ou encore lutte contre l'érosion/ruissellement. La haie peut également avoir un rôle économique via la production de bois ou des produits issus des arbres fruitiers.

Afin de la préserver, le Cotentin a initié avec ses partenaires un vaste programme d'aide à la plantation et à la restauration des haies bocagères avec comme objectif d'atteindre 3 km de haies supplémentaires plantées chaque année. Exploitants agricoles, particuliers et collectivités peuvent bénéficier de cette initiative à condition d'avoir un projet de plantation supérieur ou égal à 100m de haie et être rattaché au réseau de haie déjà existant.

Avec ce dispositif, l'Agglomération souhaite répondre aux enjeux suivants :

- conforter la trame verte, protéger et restaurer le maillage bocager en supprimant les discontinuités écologiques ;
- gérer et entretenir durablement le bocage avec la mise en place de plans de gestion ;
- préserver, maintenir et valoriser le bocage et la haie en les intégrant à la politique d'attractivité du territoire, du développement touristique et urbanistique ;
- développer la filière bois-énergie ;
- mobiliser les acteurs locaux.

Cette action est menée en partenariat avec le fonds européen FEADER, la

Région Normandie, la Chambre d'agriculture de Normandie et le Département de la Manche.

« La diversité paysagère et la richesse écologique du Cotentin sont de véritables atouts qu'il est nécessaire de protéger. Cet environnement naturel exceptionnel garantit à la fois notre qualité de vie, mais aussi notre attractivité, rappelle le Président David MARGUERITTE. La préservation des espaces naturels est donc un enjeu primordial pour le Cotentin. La stratégie que nous avons adopté pour les haies bocagères s'inscrit pleinement dans cet objectif et doit encore monter en puissance ».

La stratégie bocage du Cotentin : comment ça marche ?

Le Cotentin réalise un diagnostic sur la zone souhaitée par le bénéficiaire, afin de valider la faisabilité du projet en termes de continuité écologique, puis monte le projet de plantation. Ainsi, la collectivité assure la demande, le suivi des travaux et monte le dossier de subvention, adressé au Conseil départemental de la Manche. Avec le soutien de la Chambre d'Agriculture, les collectivités apportent un soutien financier de 50 à 80% du coût total du projet.

Ce programme est destiné aux exploitants agricoles, aux particuliers ou aux collectivités.

Deux conditions sont nécessaires pour pouvoir prétendre au programme :

- Le projet de plantation doit être supérieur ou égal à 100m ;
- Être rattaché à un réseau de haie déjà existant (au nom de la continuité écologique).

Trois types d'aménagement bocagers sont proposés :

- Les haies dites « plates », à même le sol, supérieur à 100m linéaire ;
- Les haies sur talus, supérieur à 100m linéaire ;
- Des plantations agroforestières (association d'arbres, de cultures et/ou d'animaux sur une même parcelle agricole).

2022-2023 : une saison de plantation fleurissante

La saison de plantation 2022-2023 a permis de créer et restaurer 805 m de haies sur talus à Négreville, Rauville-la-Place et Bretteville-en-Saire pour trois exploitants et une commune.

Emerich ESVAN, maraicher bio depuis 3 ans et localisé à Bretteville-en-Saire a renouvelé sa demande de plantation auprès du Cotentin.

Après avoir émis le souhait de planter 205 m de haie pour la saison 2021/2022, l'agriculteur a souhaité s'engager pour la restauration de 255m de haies bocagères en 2022/2023. Il a donc fait appel au Cotentin pour être accompagné techniquement et financièrement. Les essences installées sont volontairement locales et intègrent de l'aubépine, du sureau, du prunellier ou encore de l'orme.

« L'environnement est au cœur de nos préoccupations et nous avons entamé plusieurs actions pour nous diriger vers l'autonomie énergétique : implantation de haies bocagères, forage pour récupérer l'eau et réflexion pour l'installation de panneaux solaires, indique Emerich ESVAN. A l'échelle de notre micro-ferme, nous souhaitons planter 1km de haie d'ici 5 ans. C'est très important pour nous car cela permettra de reconstituer les corridors écologiques et de participer à la préservation du maillage bocager ».

Le jeune maraicher est également engagé auprès de sa commune en tant que conseiller municipal de Breteville. Il participe aux réflexions et engagements en matière de replantation de haies. Pour information, en 2022, la commune a planté une haie sur talus d'environ 50m. La plantation de haie de 225m prévue sur la période 2022/2023 permet de confirmer la volonté de la commune de recréer et de restaurer le maillage bocager de son territoire.

Lancement de la 2^{ème} édition de « l'Opération 10 000 arbres »

Le Cotentin, la Fédération des Associations de Boisement de la Manche (FABM) avec les associations locales de boisement et la Chambre Régionale d'agriculture de Normandie (CRAN), organisent conjointement l'opération "Commande groupée d'Arbres et d'arbustes", 10 000 arbres. L'action consiste à organiser une commande groupée de plants d'arbres d'essences bocagères pour permettre à tous de participer au maintien des paysages bocagers favorisant la biodiversité et faisant la spécificité du territoire.

Les acheteurs intéressés pourront commander les fournitures suivantes :

- jeunes plants d'arbres et arbustes aux originaires adaptées pour le département de la Manche (plants en racine nues, en moyenne de 1 à 3 ans et d'une hauteur moyenne d'environ 50 à 80 cm) ;
- Dalles de paillages biodégradables de 50 x 50 cm ;
- Filets de protection contre le gibier (chevreuils).

En 2022, 11 500 plants ont été distribués sur le territoire, soit 11,5 km de haies replantés ! Fort du succès de

sa première édition, l'opération est reconduite pour l'année 2023.

Le Cotentin apporte une aide d'un euro sur les 10 000 premiers plants commandés, dans la limite de 100 plants par bénéficiaire, permettant aux particuliers ou exploitants d'obtenir des plants à 0,70€ ! Au-delà, chaque plant sera au tarif de 1,70€. Les commandes sont possibles par multiple de 5 et à partir de 20 plants au total.

Les habitants peuvent commander leurs plants d'arbres en remplissant le formulaire mis à disposition sur le site lecotentin.fr, jusqu'au 30 juin 2023. La livraison des commandes sera réalisée le 20 janvier 2024. Un courrier sera adressé aux bénéficiaires 2 semaines avant la remise des plants afin de préciser le lieu et les modalités de la distribution.

Contact _ Haies bocagères

Damien ROSSIGNOL,

Responsable unité environnement à
l'Agglomération du Cotentin

06.82.21.21.71 /

damien.rossignol@lecotentin.fr

Contact _ 10 000 arbres

Service Boisement

06.58.69.45.69 /

commande_arbres@normandie.chambagri.fr